

*Sommaire de*

*« Causes d'action : le droit civil et la justice sociale »*

*Professeur Pascoe Pleasence*

Publié le 23 mars 2006 (London : TSO)

Dans le premier chapitre, l'auteur maintient que les problèmes découlant des principes du droit civil ne constituent pas des problèmes juridiques abstraits, mais plutôt dans l'ensemble, des problèmes de la vie de tous les jours. Il fait remarquer que l'acte judiciaire ne représente pas toujours le meilleur moyen, voire le moyen le plus sensé, de régler ces problèmes étant donné qu'il existe d'autres moyens de le faire. Cependant, cela affirme que l'existence d'un cadre précis de droit civil s'appliquant aux nombreux problèmes de la vie et du bien-être social de tous les jours ainsi que des possibilités d'utiliser des services et des procédures juridiques pour arriver à des solutions aux problèmes « justiciables », au besoin, signifient que l'infrastructure de la justice civile d'aujourd'hui est importante pour la réalisation de cette justice civile. Elle est également importante pour aborder les problèmes d'exclusion sociale. Ce chapitre passe ensuite à un sondage sur la justice civile et sociale en Angleterre et au pays de Galles et à un sondage fait auprès de personnes vivant dans des logements temporaires en même temps que le sondage de 2001. Ces sondages ont permis d'analyser de manière plus complète et unique l'expérience et l'impact des 18 catégories de problèmes « justiciables », (discrimination, consommation, emploi, voisins, logements possédés et loués, sans-abri, argent et dettes, prestations d'assurance sociale, divorce, problèmes de relations, violence conjugale, enfants, préjudices corporels, négligence critique, santé mentale, immigration et traitement injuste de la part de la police), les difficultés auxquelles les personnes font face pour les régler et la mesure dans laquelle les conseils juridiques et les procédures officielles facilitent cette résolution.

Le deuxième chapitre énonce le modèle d'expérience des problèmes justiciables en Angleterre et au pays de Galles en décrivant 36 pour cent des répondants du sondage de 2001, 33 pour cent de ceux du sondage de 2004 et 84 pour cent de ceux du sondage sur les logements temporaires ayant signalé avoir eu un ou plusieurs problèmes durant les trois ans et demi des périodes de référence. Ce chapitre donne une analyse détaillée des manières dont les différences des circonstances de la vie comportent des différences de vulnérabilités aux problèmes, et la raison pour laquelle les différences des taux d'incidence des problèmes sont, par conséquent, liées aux divers groupes de la population et ce, autant en termes généraux qu'au sein même des catégories de problèmes. C'est ainsi que l'auteur décrit la vulnérabilité de certains groupes de la population à l'égard de problèmes pouvant représenter des éléments d'exclusion sociale ainsi que la vulnérabilité particulière des groupes socialement exclus des problèmes justiciables. Cela illustre aussi le lien entre les problèmes justiciables et la géographie et la criminalité. Ce chapitre traite ensuite de la distribution des problèmes chez les répondants qui ont dit en avoir vécu un ou plusieurs. Cela démontre comment le fait d'avoir vécu ces problèmes ajoute une dimension, notamment que chaque fois qu'une personne fait l'expérience d'un problème, il y a de fortes chances qu'elle en subisse d'autres. Cela

illustre de quelle manière cet effet additif peut renforcer l'exclusion sociale. Cela explique aussi comment certains problèmes justiciables sont davantage portés à en occasionner d'autres et démontre la mesure dans laquelle les problèmes justiciables tendent à créer d'autres problèmes sociaux, économiques et de santé plus vastes. Ces problèmes sont généralisés et comportent d'importantes dépenses publiques. Enfin, le chapitre explique en détail comment certains problèmes ont tendance à se produire ensemble et en série de groupes de problèmes. Trois groupes spécifiques sont identifiés, à savoir la famille, les sans-abri et les problèmes économiques.

Le troisième chapitre traite des voies utilisées pour aborder les problèmes justiciables. Ce chapitre souligne le sens d'impuissance et de détresse que subissent souvent ceux qui y font face et confirme l'existence, chez le grand public, d'un manque général de connaissances des obligations, des droits et des procédures. Il signale que rien n'a été fait pour régler 19 pour cent des problèmes signalés dans le sondage de 2001, 10 pour cent des problèmes signalés dans le sondage de 2004 et 28 pour cent de ceux signalés dans le sondage sur les logements temporaires. On y explique que l'inaction est particulièrement commune dans le cas de certains problèmes graves (comme la santé mentale et la violence conjugale), et surtout apparemment, plus probable chez certains groupes désavantagés de la population (comme les minorités ethniques). On y dit aussi que l'inaction causée par la crainte est commune dans le cas de certains types de problèmes (voisins et violence conjugale). Lorsqu'on décide de prendre des mesures pour régler un problème, on demande officiellement conseil dans moins de deux tiers des cas, bien que dans les faits, on le demande moins souvent. En décrivant les problèmes pour lesquels on demande conseil le plus souvent, on démontre dans ce chapitre que c'est habituellement le cas pour les problèmes les plus graves. On y explique aussi que le fait de connaître l'existence des services de conseil et des stratégies utilisées antérieurement pour régler les problèmes, incluant ceux d'autres membres du ménage, influe sur la manière de les résoudre. Toujours dans ce chapitre, on donne en détail les nombreuses sources où l'on peut trouver des conseils officiels « basés sur les droits » et des conseils « personnels » (allant d'avocats à des travailleurs sociaux en passant par les syndicalistes, les politiciens, la police et les médias), les difficultés subies en ce faisant ainsi que la nature des conseils et de l'aide additionnelle reçus par ceux qui y réussissent. C'est ainsi qu'on y illustre de quelle manière les conseillers retenus, bien que souvent le choix soit logique et à propos, peuvent être incertains et sans promesse, et aussi de quelle manière les choix que les gens font peuvent être sapés par la prestation de services ne cadrant pas dans leur vie. En ce faisant, l'auteur expose la mesure dans laquelle on se sert du téléphone pour obtenir des conseils. En outre, il expose le phénomène de la fatigue de l'aiguillage en vertu duquel plus on est dirigé souvent vers un autre service de conseil par un conseiller, moins il est probable qu'on y donnera suite. L'auteur démontre aussi que la cour, les tribunaux ou les mécanismes de résolution de conflits sont relativement peu utilisés dans le cadre de la résolution de conflits. Enfin, l'auteur y énumère en détail les personnes et les organismes qui payent pour obtenir des conseils et confirme que dans la majorité des cas, les conseils sont gratuits au point de la prestation, et que lorsque les conseils sont payés, ils le sont habituellement par l'aide juridique, les syndicats, les assurances de frais juridiques et les particuliers. On fait aussi remarquer que l'aide juridique semble cibler les problèmes les plus importants, essentiellement parce qu'elle cible une gamme de problèmes et de services relativement étroite.

Le quatrième chapitre énonce la gamme des objectifs qui motivent les gens à agir pour régler des problèmes justiciables (comme obtenir des excuses pour des méfaits, obtenir ou garder l'argent ou la possession, obtenir ou garder un emploi, améliorer les conditions de travail ou obtenir l'accès à ses enfants). Les divers objectifs associés aux divers types de problèmes, aux stratégies de résolution de problèmes, aux conseillers et groupes de la population y sont illustrés. On y décrit de quelle manière les objectifs varient selon les conséquences des problèmes et on y confirme que certains problèmes ont davantage tendance à en causer d'autres. On y donne en détail les aboutissements des problèmes et la mesure dans laquelle les gens atteignent effectivement leurs objectifs. On y fait remarquer que les résolutions sont plus favorables pour ceux qui demandent conseil en insinuant que ceux qui se font représenter en cour ont de meilleures chances que ceux qui ne le font pas, et que bien souvent, les objectifs sont atteints dans le cas des problèmes plus importants. On y mentionne aussi que ceux qui demandent conseil auprès de l'aide juridique s'en tirent mieux que d'autres qui demandent conseil ailleurs. Le chapitre porte aussi sur la durée des problèmes en précisant que celle-ci varie selon le problème et le type de conseiller et, paraît-il, selon la gravité. Enfin, on y apprend que, bien que les gens puissent profiter grandement en prenant des mesures pour régler les problèmes justiciables, la procédure de résolution en soi peut être stressante, voire néfaste pour la santé.

Le dernier chapitre regroupe les conclusions décrites en détail dans les chapitres précédents en citant leurs implications. On y suggère que la nature des problèmes justiciables doit être d'intérêt général et que leur prévention et résolution doivent être perçues comme étant au centre de l'effort fait pour aborder l'exclusion sociale. Cependant, on y fait aussi remarquer que les politiques sur l'accès à la justice doivent être pensées dans un contexte plus large que seulement l'exclusion sociale. Les gens de toutes les couches sociales subissent des problèmes justiciables pouvant avoir un grand impact sur leur vie. Les politiques sur l'accès à la justice doivent donc veiller à ce que tous les citoyens puissent faire un usage efficace de la loi et des mécanismes de résolution de conflits de manière à ce que le cadre de la justice civile, institué en leur nom, soit légitime et ait du sens. Le chapitre souligne ensuite le rôle de l'éducation et de l'information pour sensibiliser la population au contexte civique des problèmes justiciables et aux méthodes pouvant servir à les régler, tout en faisant valoir l'importance de formuler les lois et les instruments juridiques dans le langage le plus clair possible. Tout en tenant compte des grandes difficultés que cela comporte, on souligne l'importance de développer et de coordonner des services de conseil et autres services de sorte que les gens puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin pour régler les problèmes, et voir à ce que ces problèmes ne soient pas simplement réglés de manière isolée lorsqu'ils surgissent, mais aussi que leurs chances de se reproduire ou d'en causer d'autres soient diminuées en prenant des mesures holistiques et préventives. On note que les conclusions de ce livre indiquent bien de quelle manière on peut cibler les ressources pour prévenir les problèmes. On suggère que des services de conseil spéciaux reflètent les besoins et le comportement de ceux qui désirent les utiliser. Notant le phénomène de la fatigue de l'aiguillage, le chapitre souligne l'importance de donner, à ceux auxquels les gens font le plus souvent appel pour demander conseil, les moyens de les diriger rapidement et efficacement vers le conseiller le plus approprié; on y souligne aussi l'importance d'avoir des services de conseil

généraux de bonne qualité faisant office d'entrée officielle vers la grande gamme des services juridiques et de conseil. On suggère que des lignes d'accès générales, comme les numéros d'information et d'aiguillage 2-1-1 et 3-1-1 qui apparaissent en Amérique du Nord, pourraient énormément aider à cet égard. De manière générale, le chapitre reconnaît l'importance de ceux qui ont un contact professionnel normal avec les individus vulnérables aux problèmes justiciables en « remarquant le problème » et en plaçant des gens à ces entrées.

Enfin, il y a une discussion quant à la source de l'investissement requis pour développer des méthodes et des services permettant à un plus grand nombre de personnes de profiter de conseils précoces et efficaces. Compte tenu du fait que des conseils sur la résolution des problèmes justiciables sont déjà donnés et que le renvoi de plusieurs ministères gouvernementaux et autorités locales pourrait beaucoup profiter de la résolution opportune de problèmes justiciables, on suggère que l'investissement public vienne du gouvernement en précisant que des investissements du secteur privé pourraient s'y ajouter. Le développement de services de conseils et d'aiguillage initiaux engendrera, par exemple, inévitablement une demande de services de conseil commerciaux. Cependant, l'investissement, tout autant que le développement d'une vaste infrastructure de la justice civile, doit être correctement coordonné et ciblé de manière à maximaliser les avantages fournis au public. C'est là le problème clé du gouvernement.